

LE RISQUE CLIMATIQUE



GÉNÉRALITÉS

QU'EST-CE QUE LE RISQUE CLIMATIQUE ?

Les phénomènes climatiques sont présents sous différentes formes :

- les fortes précipitations,
- les chutes de neiges abondantes et les pluies verglaçantes,
- les orages violents accompagnés ou non de grêle,
- les vents forts et tempêtes,
- les canicules,
- le grand froid,
- les crues.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Le cas de la tempête :

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forment sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver (tempêtes d'hiver).

Elles progressent vers les terres à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h.

Tous ces événements peuvent survenir de façon diffuse sur tout le territoire du département, et sont donc susceptibles d'affecter l'ensemble des communes mayennaises.

LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS

En fonction de la nature des aléas climatiques et de leur intensité, leurs conséquences peuvent être multiples. **Pour les plus violents d'entre eux, les conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement sont considérables.**

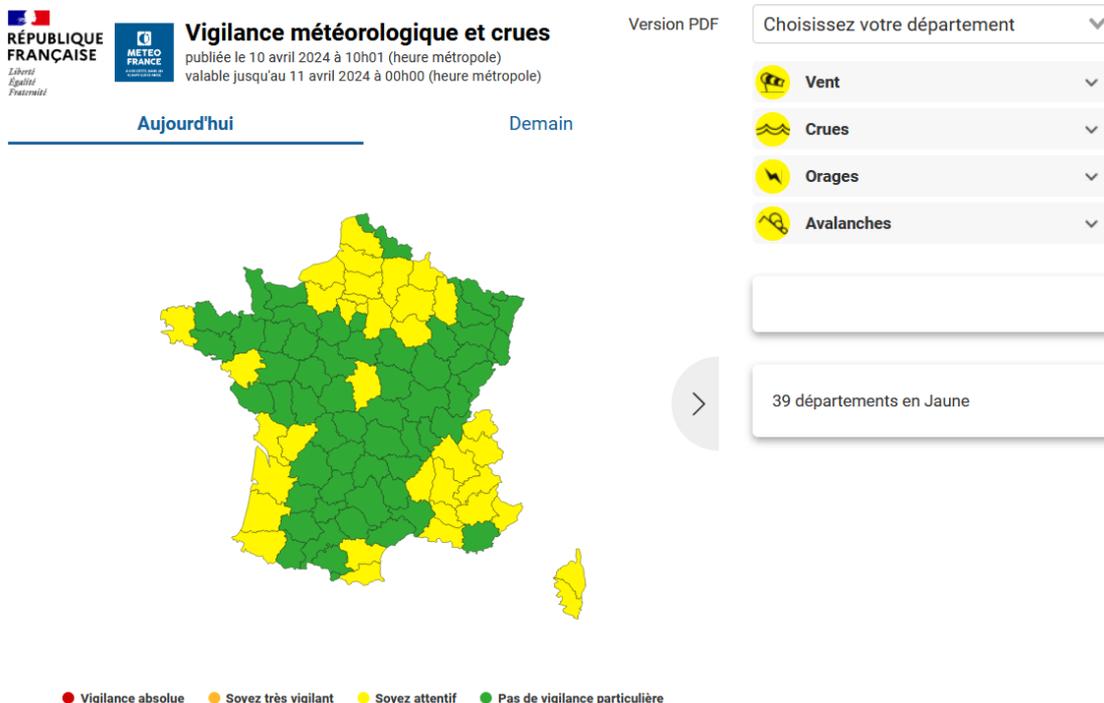
Ainsi les dégâts provoqués par les tempêtes peuvent être très importants. Leurs conséquences directes ou indirectes (chute d'arbre ou de toitures) peuvent être la cause de blessures ou de décès, et peuvent paralyser lourdement la vie économique et sociale d'une collectivité (rupture de voies de circulation, de télécommunication, de ravitaillement en eau ou électricité...).

La tempête de **1999** reste la plus marquante. Les 26 et 28 décembre 1999, deux tempêtes des latitudes moyennes en développement rapide, nommées respectivement Lothar et Martin, ont traversé successivement la France d'ouest en est.

LES ACTIONS PRÉVENTIVES

Afin de prévenir les conséquences de la survenance des différents aléas climatiques, une procédure d'alerte météorologique a été mise en place au niveau national. Elle définit notamment l'organisation de la veille météorologique et les modalités de la diffusion et du suivi des alertes. La veille météorologique est assurée par Météo France qui diffuse, deux fois par jour, à 6h et à 16 heures, aux acteurs de l'alerte, une carte de vigilance météorologique, donnant pour les prochaines 24 heures le niveau de risque selon un code de 4 couleurs :

- **Vert** : Pas de vigilance particulière.
- **Jaune** : Des phénomènes habituels dans le département, mais occasionnellement dangereux sont prévus.
- **Orange** : Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.
- **Rouge** : Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.



Si les niveaux de vigilance orange ou rouge sont atteints, Météo-France diffuse aux services déconcentrés de l'État, un bulletin de suivi de vigilance (accessible également au public via Internet), qui permet de préciser le risque météorologique, tant sur son étendue que sur sa gravité. Des conseils de comportement sont également donnés à la fin des bulletins de suivi.

Ces bulletins de suivi et la carte de vigilance sont renouvelés autant que nécessaire.

Au niveau départemental, sur la base des informations recueillies auprès des services régionaux et départementaux de Météo-France, un bulletin d'alerte météorologique est diffusé, au moyen d'un automate d'appel, parle service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) de la préfecture à destination :

- d'une part, des élus des communes du département,
- d'autre part, de l'ensemble des opérateurs privés et publics du département et de leurs partenaires.

Au niveau communal les maires ont la charge de l'alerte de leurs administrés. Ils devront donc prendre toutes les mesures de vigilance et de protection qu'impose une situation périlleuse (annulation de grands rassemblements et des activités de plein air, interdiction d'accès aux chapiteaux, ...).

Les cartes et les bulletins de suivi sont également accessibles à tout public sur le site Internet de Météo-France

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Les conseils de comportement varient en fonction des phénomènes climatiques considérés et de leur intensité.

Phénomène "vents violents"

Couleur	Conséquences possibles	Conseils de comportements
 Orange	<ul style="list-style-type: none"> • Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. • Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. • Des branches d'arbre risquent de se rompre. • Les véhicules peuvent être déportés. • La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. • Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. • Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je protège ma maison et les biens exposés au vent. • Je me tiens informé auprès des autorités. • Je limite mes déplacements. • Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets. • Je n'interviens pas sur les toits. • J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
 Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes. Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés. • La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau. • Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés. • Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible. • Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute. • De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ferme portes, fenêtres et volets. • Je n'utilise pas ma voiture. • Je reste chez moi. • Je me tiens informé auprès des autorités

Phénomène "pluie - inondation"

Couleur	Conséquences possibles	Conseils de comportements
 <p>Orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues • Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés ; • Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés ; • Risque de débordement des réseaux d'assainissement. • Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». • Des coupures d'électricité peuvent se produire 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage. • Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement. • J'évite de me déplacer. • Je me tiens informé et je surveille la montée des eaux. • Je ne descends pas dans les sous-sols. • Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.
 <p>Rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours ; • Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés ; • Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés ; • Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau ; • Des perturbations importantes peuvent affecter les transports ferroviaires ; • Risque de débordement des réseaux d'assainissement ; • Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités. • Je n'utilise pas ma voiture. • Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. • Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible. • Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols. • J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence.

Phénomène "orages"

Couleur	Conséquences possibles	Conseils de comportements
 <p>Orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants. • Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires. • Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement. • Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau. • Je m'abrite dans un bâtiment en dur. • Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. • Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. • J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.
 <p>Rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants. • Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations. • Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre. • L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger. • Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je reste chez moi et je me tiens informé. • Je m'abrite dans un bâtiment en dur. • Je n'utilise pas mon véhicule. Si je suis sur la route, je roule au pas et je ne m'engage pas sur une route immergée. Je stationne en sécurité et ne quitte pas mon véhicule. • Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence.

Phénomène "canicule"

Couleur	Conséquences possibles	Conseils de comportements
 <p>Orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chacun d'entre nous est menacé, même les personnes en bonne santé. • Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées. • Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur. • Veillez aussi sur les enfants. • Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Buvez de l'eau plusieurs fois par jour • Continuez à manger normalement. • Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes. • Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h). • Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. • Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière. • Limitez vos activités physiques et sportives. • Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. • Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais. • En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. • Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
 <p>Rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chacun d'entre nous est menacé, même les personnes en bonne santé. • L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées. • Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur. • Veillez aussi sur les enfants. 	<p><u>Mêmes recommandations que ci-dessus +</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour prévenir les feux de végétation et de forêt, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.). • En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez-vous à l'abri.

LES CONTACTS

Préfecture de la Mayenne (SIDPC)

Service interministériel de défense et de protection civiles
46 rue Mazagran
53015 Laval
Tél. 02 43 01 50 00

Direction départementale des territoires (DDT) de la Mayenne

Cité administrative
Rue Mac Donald
BP 23009 - 53063 Laval cedex 09
Tél. 02 43 67 87 00

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Mayenne

Rue de l'Eglanière
53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 59 16 00

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus, consultez les sites internet d'information sur les risques climatiques :

- <https://www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels>
- <https://meteofrance.com>
- <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> (rubrique «en savoir plus» puis «conséquences et conseils»)